

Compte rendu de la séance du 11 mai 2023

Secrétaire(s) de la séance:
Guy FAURE

Ordre du jour:

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2023
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DENEIGEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT
- LOCATION DU PETIT GITE
- CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR TRAVAUX VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 AVRIL 2023 (2023 MAI 27)

Monsieur le Maire, Baptiste TEYSSIER, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2023.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 24 MARS 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du 24 MARS 2023.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les, jour, mois et an ci-dessus.

Baptiste TEYSSIER,
Maire

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DENEIGEMENT AUPRES DU
DEPARTEMENT (2023 MAI 28)

Le Maire,

Présente le règlement de l'aide au déneigement des voiries communales établi par le Conseil Départemental de l'Ardèche et la nécessité de délibérer pour demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Sollicite l'aide du Département pour le déneigement de la voirie communale pour la saison hivernale 2022-2023.
- Mandate le Maire pour fournir au Conseil Départemental le détail des frais ainsi que les factures s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les, jour, mois et an ci-dessus.

Baptiste TEYSSIER,
Maire

LOCATION PETIT GITE (2023 MAI 29)

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal LEU cherche un logement à louer du 3 juin 2023 au 31 octobre 2023 dans notre commune.

De ces faits, Monsieur le Maire propose de louer le petit gîte à Monsieur LEU Pascal pour la somme de 350 euros mensuel toutes charges comprises et sera demandé une attestation d'assurances pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur Pascal LEU, pour un loyer mensuel de 350 euros HT toutes charges comprises du 3 juin au 31 octobre 2023. Un attestation d'assurances pour la location sera demandée.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an ci-dessus.

Baptiste TEYSSIER,
Maire

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA (2023 MAI 31)

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont nécessaires sur certaines routes et chemins de la commune : la route du hameau de la Roche, le chemin de la Roche, le chemin de la Feuille et le chemin de Plateyrieu.

- pour le chemin de la Roche (1170 m²) , le chemin de la Feuille (1207.50 m²) il convient d'améliorer la résistance mécanique des chaussées car ceux sont des routes communales qui desservent des exploitations agricoles. De ce fait, celles-ci sont empruntées régulièrement par des engins agricoles et des camions poids lourd de livraison. Ces travaux de voirie sont nécessaires afin de ne pas nuire à l'activité des exploitations agricoles.

Pour le chemin Plateyrieu (31.5 m²) et la route du hameau de la Roche (40 m²), il convient d'améliorer le confort en transformant la chaussée non revêtue en chaussée revêtue.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux devis :

- La SARL Les Goudronneurs Ardéchois propose un devis pour un montant HT de 25 042.00 euros

- La société LEVEQUE TP propose un devis pour un montant HT de 29 095.86 euros

Monsieur le maire propose de déposer une demande d'aide financière auprès du département (atout ruralité) et de solliciter auprès de la CCBA une demande de fond de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve le projet des travaux de voirie
- retient le devis de la SARL LES GOUDRONNEURS ARDECHOIS pour la somme de 25 042.00 € HT
- approuve le plan de financement suivant :

Le plan de financement pour ce projet serait le suivant :

- Atout Ruralité Département d'Ardèche : 40 %
- Fonds de concours auprès de la CCBA (solde du fonds de concours) : 13.80 %
- Auto-financement : 46.20 %

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
TRAVAUX DE VOIRIE	25 042.00 €	SUBVENTION CONSEIL GENERAL 07 - ATOUT RURALITE	10 016.80 €
		Fonds concours CCBA	3 455,36 €
		auto-financement	11 569.84 €
TOTAL	25 042.00 €	TOTAL	25 042.00 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Département (Atout Ruralité) et un fond de concours auprès de la CCBA.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**